

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement  
d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide BACTIPOL 100  
AMM N°9700187**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **POLLET SA** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **BACTIPOL 100 (AMM N°9700187)**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Ce dossier concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide BACTIPOL 100.

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit BACTIPOL 100 est un biocide de type 4 composé de 100 g/L de chlorure de didécylidiméthylammonium se présentant sous la forme liquide.

Le chlorure de didécylidiméthylammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation en niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de didécylidiméthylammonium
N° CAS :	7173-51-5
Type de produit :	TP 4

### **CONSIDERANT**

- Que le produit BACTIPOL 100 dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°9700187 en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement ;
- Qu'aucun essai d'efficacité n'a été fourni à l'appui de la demande de renouvellement en réponse aux demandes de compléments émises par l'Agence ;

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Anses émet un avis défavorable au renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20080647, du produit BACTIPOL 100, détenue par POLLET SA.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : renouvellement, chlorure de didécyl diméthylammonium, TP4